



**Déclaration commune des partenaires sociaux des industries des bois  
et de l'importation des bois réunis en Commission Paritaire  
Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)  
du 30 novembre 2022**

Madame le Premier Ministre,

La présente déclaration a pour objet de vous alerter sur les graves conséquences qui résultent actuellement des effets de l'augmentation alarmante des prix de l'énergie et des difficultés de plus en plus aigües d'approvisionnement mais aussi en termes de coût, pour les activités des entreprises relevant de la Convention Collective du Travail Mécanique du Bois, des Scieries, du Négoce et de l'Importation des Bois. (IDCC : 158) et représentant 38 000 salariés et plus de 2800 entreprises.

En effet, les positions très évolutives constatées sur la gestion de cette problématique au sein des entreprises, font craindre de graves préoccupations en matière d'activité et d'emploi qui pourraient aboutir à des difficultés sérieuses, voire à des fermetures d'entreprises où d'établissements et des conséquences dramatiques sur l'emploi des salariés.

En effet et sans être exhaustif, nous constatons d'ores et déjà :

- que des entreprises voient leurs factures énergétiques multipliées dans des proportions inconsidérées allant de 3 à 10 en devant gérer des échéances de contrats de fourniture d'énergie qui ne leur apportent pas toujours ni des garanties en matière des prix proposés ni en pérennité des dispositifs proposés ;
- que la hausse de l'électricité représente déjà à minima un impact de 10% à 15% sur les prix de vente selon les volumes produits ;
- que d'autres entreprises, compte tenu des augmentations notifiées, se voient contraintes d'envisager des arrêts d'activité et/ou de production pour défaut de rentabilité ou constatation de pertes qui ne pourront être compensées par les chiffres d'affaires eux-mêmes fortement impactés par des contextes d'approvisionnement difficiles dans une conjoncture préoccupante ;

- que des opérations de délestage sont déjà prévues dès le mois de janvier, de même que des projets d'opérations importantes de modifications des horaires liés à la tarification susceptibles d'avoir des conséquences y compris sur la santé et la sécurité au travail.

Les partenaires sociaux, à travers cette déclaration commune, décident de se mobiliser sur des problématiques de ce genre, mais ils le font pour le secteur des Industries du Bois et de l'Importation des Bois compte tenu de leurs connaissances des activités concernées et de leur très grande préoccupation sur leur constat actuel, si des propositions rapides, cohérentes et surtout préservant l'emploi, n'apportent pas des réponses concrètes et efficaces aux attentes exprimées.

Les organisations syndicales de salariés ont été informés des différentes démarches entamées par les organisations professionnelles d'employeurs, et c'est dans le cadre de réunions paritaires qu'il a été décidé d'élaborer cette déclaration exceptionnelle en vue de vous alerter sur la nécessité absolue de répondre rapidement, avec des mesures concrètes aux besoins des entreprises et des salariés.

Enfin, les analyses économiques y compris celles réalisées au niveau européen font apparaître des différences de traitement entre les pays de l'Union Européenne sur les mesures envisagées, alors que les entreprises sont souvent concurrentes sur des marchés internationaux où là encore, les entreprises et les salariés français se retrouvent pénalisés par des mesures à géométrie variable. Cette situation est également aggravée par les problématiques monétaires liées aux transactions et marchés internationaux.

Les mesures envisagées ne doivent pas aboutir à des exclusions d'entreprises au titre de critères ou d'effets de seuil forcément discriminants, lorsque les premières informations communiquées nous laissent craindre des taux et niveaux très faibles d'accompagnements.

Nous sommes donc dans l'attente des décisions qui seront prises dont nous espérons qu'elles permettront une réactivité immédiate à une situation qui, à très brève échéance, peut mettre en péril de très nombreux emplois et de très nombreuses entreprises.

Confiants dans la suite que vous réserverez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame le Premier Ministre à l'assurance de notre très haute considération.

Fait à Paris, le 30 novembre 2022